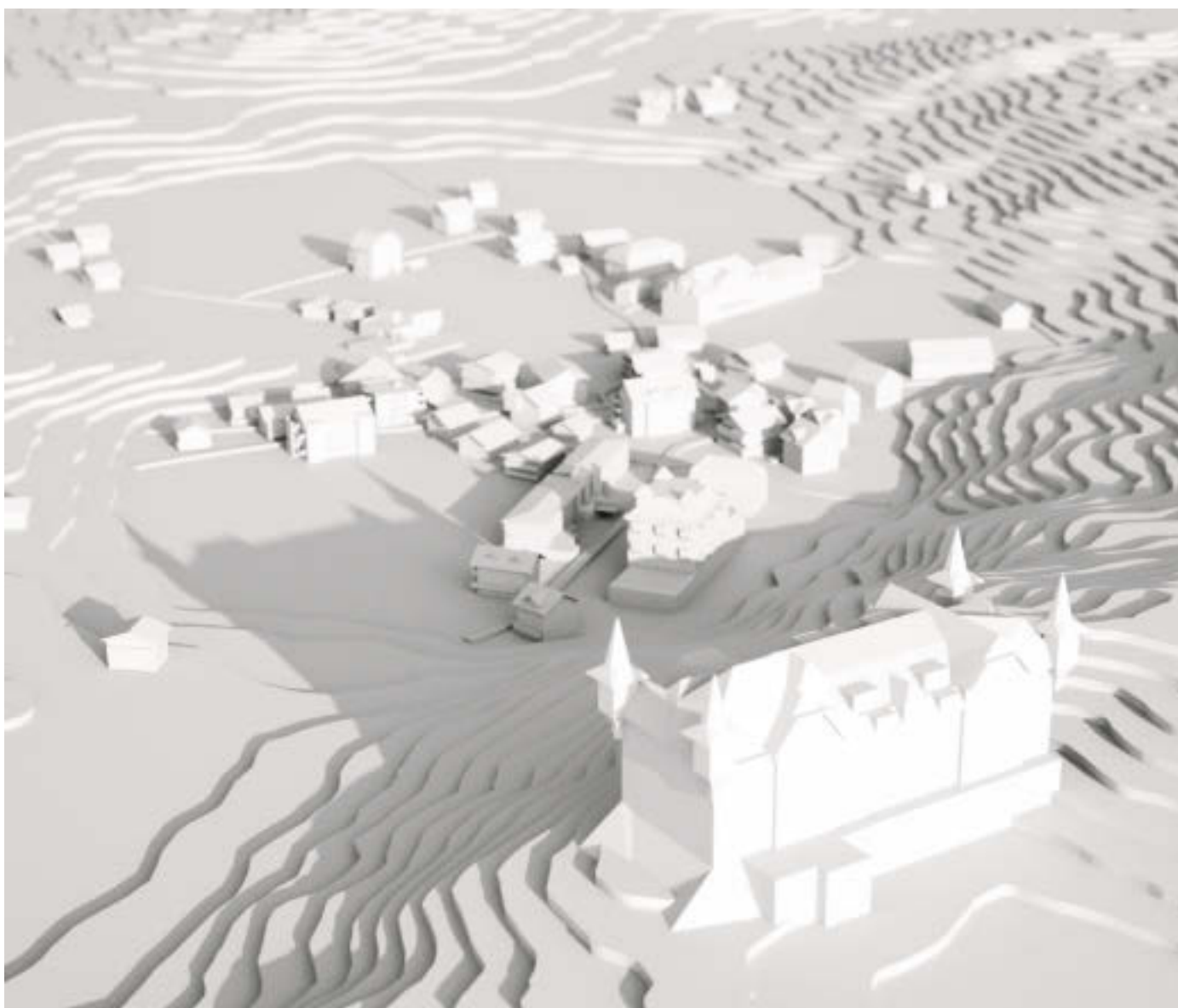


RAPPORT DE GESTION 2015



Sommaire

Préambule du président	88
Brève présentation de l'organisation Pool	90
Chiffres-clés	92
Rapport annuel 2015 et perspectives 2016	93
Bilan	96
Compte de résultat	97
Tableau de flux de trésorerie	98
Tableau des capitaux propres	99
Annexe	100
Proposition relative à l'emploi de la perte/du bénéfice	113
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	114

Préambule du président



Renato Resegatti, président

Bien estimer les risques

Il n'est certes pas impossible que la population ait peu conscience de la menace que représentent les tremblements de terre, au vu de la faible probabilité de survenue d'un tel événement qui ne se produit qu'une fois par siècle. Mais l'évaluation du risque ne peut de toute façon pas se baser uniquement sur un danger potentiel. Cette erreur d'appréciation est à l'origine du manque d'attention accordée à la prévention des tremblements de terre en Suisse jusqu'ici. Une estimation complète du risque sismique requiert essentiellement la prise en compte de l'ampleur potentielle des dommages. Dans une région densément peuplée comme la Suisse, la population serait touchée de manière considérable. Les dommages matériels et les conséquences économiques en particulier seraient gravissimes.

À l'avenir, il faudra mettre la priorité sur une prévention à l'échelle suisse des dommages dus aux tremblements de terre. Il appartient aux cantons de faire en sorte que la mise en œuvre de la norme relative aux structures porteuses SIA 261 reçoive bien l'attention nécessaire. L'accent doit être mis sur son application adéquate aux nouvelles constructions.

En cas de séisme grave, il n'existe actuellement pas de structures suffisantes pour déterminer les dommages aux objets touchés. La direction du Pool souhaite à l'avenir mettre l'accent sur les aspects de la détermination des dommages et sur leur traitement. Les établissements cantonaux d'assurance sont en mesure de contribuer grandement à un relevé rapide des dommages grâce à leur organisation existante pour le traitement des sinistres. C'est la condition pour une répartition efficace des éventuels fonds d'aide publique et ainsi la base nécessaire à la reconstruction des bâtiments détruits.



Renato Resegatti, président du Pool

Brève présentation de l'organisation Pool

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool) a été fondé à l'initiative de l'ensemble des établissements cantonaux d'assurance sans régime d'assurance tremblement de terre obligatoire. Il tient à la disposition de ses membres un maximum de deux fois deux milliards de francs pour l'indemnisation des propriétaires immobiliers sinistrés, à raison d'un séisme par an. Si les tremblements de terre sont rares en Suisse, ils présentent néanmoins un fort potentiel de destruction.

Fondation

1978

Forme juridique

Société simple (selon art. 530ss CO)

Gestion des affaires

Union intercantonale de réassurance (UIR)

Organe de révision

Ernst & Young AG, Belpstrasse 23, 3001 Berne

Direction

Martin Kamber, directeur
 Roland Birrer, vice-directeur, CFO
 Alain Marti, responsable Réassurance
 Jolanda Moser, responsable Secrétariat général,
 état-major

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants font partie du Pool au 31.12.2015 :

Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug

Direction du Pool**Renato Resegatti**

Président, directeur de l'Établissement cantonal
 d'assurance de Saint-Gall

Christoph Baumgartner (jusqu'au 25 juin 2015)

Membre, directeur de la Nidwaldner Sachversicherung
 de l'Établissement cantonal d'assurance de Nidwald

Jean-Claude Cornu

Membre, directeur de l'Établissement cantonal
 d'assurance de Fribourg

Dölf Käppeli (à partir du 25 juin 2015)

Membre, directeur de l'Établissement cantonal
 d'assurance de Lucerne

Hansueli Leisinger

Membre, président de la direction de glarnerSach

Alain Rossier

Membre, directeur de l'Établissement cantonal
 d'assurance de Soleure

Chiffres-clés

	2015	2014	Variation
Nombre de membres	17	17	0
Nombre de bâtiments assurés, en milliers *	1 546	1 547	-1
Valeur assurée des bâtiments en millions de francs *	1 550 229	1 521 316	28 913
Produits de l'assurance (versements des membres) en milliers de francs	24 690	24 264	426
Primes de réassurance en milliers de francs	-26 884	-26 696	-188
Résultat des placements de capitaux en milliers de francs	1 796	13 191	-11 395
Provision pour risques liés aux placements de capitaux en milliers de francs	16 500	20 300	-3 800
Perte/Bénéfice en milliers de francs	-665	10 554	-11 219
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) en milliers de francs	194 757	205 422	-10 665

*Chiffres de la nouvelle statistique financière 2015, exercice précédent adapté.

Rapport annuel 2015 et perspectives 2016

Réorientation du Pool

En 2015, la direction du Pool a développé, analysé et consigné des possibilités de conception future du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques. Le principal fruit de cette réflexion fut la création d'une société d'exploitation pour la régulation des dommages aux bâtiments dus à un séisme. L'estimation rapide des dommages survenus aux bâtiments est d'une importance cruciale. Les établissements cantonaux d'assurance sont prédestinés à offrir cette prestation, d'autant plus que cette activité englobe les mêmes processus que ceux utilisés pour le traitement d'un dommage éléments naturels ordinaire.

Assurance tremblements de terre suisse

N'oublions pas que c'est dans l'intérêt de la Suisse de garantir la prévention et la maîtrise des événements en cas de tremblement de terre. Seule la Confédération sera en mesure de coordonner cette tâche nationale, dans l'intérêt de l'économie suisse. Il faudrait demander aux cantons de procéder à la mise en œuvre nécessaire dans le cadre de leur compétence.

En 2011 déjà, la motion Fournier « Assurance tremblement de terre obligatoire » était déposée. La motion Leutenegger Oberholzer « Couvrir le risque sismique des portefeuilles hypothécaires » de 2014 a à nouveau soulevé cette thématique. Le Conseil fédéral demande cependant le rejet des deux propositions.

Perspectives 2016

L'importance de la création d'une organisation pour la régulation des dommages est incontestée. La priorité lui est donc accordée. Les possibilités d'une collaboration, d'une part avec les assureurs privés et d'autre part avec la Confédération, resteront à clarifier. Dans ce contexte, la réorientation du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, y compris l'idée d'établir un « fonds d'urgence en cas de séisme », sera poursuivie en 2016. À cet effet, la direction du Pool a formulé un mandat de projet avec des objectifs clairs.

Bilan

En milliers de francs

Actif

	Explication (cf. annexe)	2015 31.12	2014 31.12	Variation
Actif immobilisé				
Placements de capitaux	1	210 851	225 654	- 14 803
Total actif immobilisé		210 851	225 654	- 14 803
Actif circulant				
Créances	2	310	265	45
Liquidités	3	166	125	41
Total actif circulant		476	390	86
Total actif		211 327	226 044	- 14 717

Passif

	Explication (cf. annexe)	2015 31.12	2014 31.12	Variation
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)				
Capital statutaire		180 000	180 000	0
Réserves provenant de bénéfices		15 422	14 868	554
Perte/Bénéfice		- 665	10 554	- 11 219
Total capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	4	194 757	205 422	- 10 665
Engagements à long terme				
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	5	16 500	20 300	- 3 800
Total engagements à long terme		16 500	20 300	- 3 800
Engagements à court terme				
Comptes de régularisation	6	23	11	12
Dettes	7	47	311	- 264
Total engagements à court terme		70	322	- 252
Total passif		211 327	226 044	- 14 717

Compte de résultat

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2015 01.01–31.12	2014 01.01–31.12	Variation
Produits de l'assurance (versements des membres)		24 690	24 264	426
Primes de réassurance		-26 884	-26 696	-188
Produit des primes nettes de réassurance		-2 194	-2 432	238
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance		0	0	0
Charges d'exploitation nettes de réassurance		-267	-214	-53
Autres produits d'exploitation	8	0	9	-9
Résultat technique	9	-2 461	-2 637	176
Produits des placements de capitaux		8 261	15 612	-7 351
Charges des placements de capitaux		-9 866	-6 086	-3 780
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux		-399	-335	-64
Résultat des placements de capitaux avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-2 004	9 191	-11 195
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		3 800	4 000	-200
Résultat des placements de capitaux	10	1 796	13 191	-11 395
Perte/Bénéfice		-665	10 554	-11 219

Tableau de flux de trésorerie

En milliers de francs

	2015 01.01–31.12	2014 01.01–31.12	Variation
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Perte/Bénéfice	-665	10 554	-11 219
Pertes réalisées et non réalisées sur placements de capitaux	9 741	6 086	3 655
Bénéfices réalisés et non réalisés sur placements de capitaux	-5 833	-12 697	6 864
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-3 800	-4 000	200
Variation des créances	-45	-9	-36
Variation des engagements	-264	305	-569
Variation des comptes de régularisation (passif)	12	-5	17
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	-854	234	-1 088
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Investissements en placements de capitaux	-83 760	-103 879	20 119
Désinvestissements en placements de capitaux	94 655	103 713	-9 058
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	10 895	-166	11 061
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA)	-10 000	0	-10 000
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-10 000	0	-10 000
Variation des liquidités	41	68	-27
Variation des liquidités			
	2015 01.01–31.12	2014 01.01–31.12	Variation
Liquidités au 01.01	125	57	68
Variation des liquidités	41	68	-27
Liquidités au 31.12	166	125	41

Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) en 2015

	Capital statutaire	Réserves provenant de bénéfices	Capitaux propres (Fortune disponible en cas de dommages sismiques)
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 01.01.2015	180 000	25 422	205 422
Versement			0
Perte		-665	-665
Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA)		-10 000	-10 000
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.2015	180 000	14 757	194 757

Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) en 2014

	Capital statutaire	Réserves provenant de bénéfices	Capitaux propres (Fortune disponible en cas de dommages sismiques)
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 01.01.2014	180 000	14 868	194 868
Versement			0
Bénéfice		10 554	10 554
Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA)			0
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.2014	180 000	25 422	205 422

Capital statutaire

Les prestations du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool) sont fournies si le tremblement de terre atteint au moins une magnitude de VII sur l'échelle EMS. Le Pool prend en charge une première tranche de 90 millions de francs. Les dommages supérieurs à cette tranche sont pris en charge grâce aux engagements de garantie des membres (400 millions de francs). Vient ensuite une seconde tranche du Pool d'importance égale à la première. Les dommages encore plus élevés sont réassurés. Les engagements du Pool correspondent au capital statutaire.

Annexe

Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

Principes d'établissement des comptes

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool) fournit des prestations exclusivement aux établissements cantonaux d'assurance (ECA). Ainsi, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes usuelles à la branche Swiss GAAP RPC 41 et aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et ont été établis suivant le principe de la continuation de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

Postes en monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties aux cours du jour à la date de transaction.

Les cours de conversion déterminants au 31 décembre s'élevaient à :

	2015	2014
EUR	1.0874	1.2024
GBP	1.4754	1.5493
SEK	11.8734	12.6931
NOK	11.3090	13.2530
USD	1.0010	0.9937
JPY	0.8321	0.8288
AUD	0.7283	0.8132

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Les variations de valeur figurent au compte de résultats sous produits, comme bénéfices non réalisés sur placements de capitaux, et sous charges, comme pertes non réalisées sur placements de capitaux. On entend par « valeurs actuelles » les valeurs de marché cotées publiquement. Les intérêts courus des emprunts sont comptabilisés dans les placements de capitaux, pour autant qu'ils ne soient pas compris dans la valeur du cours.

Instruments financiers dérivés

Les placements se font en tant que sous-jacents. Les instruments financiers dérivés, tels que les opérations à terme fixe (futures, forwards, swaps) et les options, ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture.

Immobilisations corporelles

Le Pool ne possède pas d'immobilisations corporelles. Celles-ci sont mises à disposition, contre rémunération, par l'Union inter-cantonale de réassurance (UIR).

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeurs requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Capital statutaire

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool) est une société simple. Il ne dispose pas de capital social fixe. Pour l'heure, la direction du Pool a décidé de fixer la participation maximale du Pool à 180 millions de francs en cas de séisme de magnitude VII (échelle EMS) au moins et de dommages supérieurs à 490 millions de francs. Aussi le Pool a-t-il besoin d'un capital statutaire de 180 millions de francs au minimum.

Réserve provenant de bénéfices

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés depuis le démarrage de l'activité au 1^{er} janvier 1979. Cette valeur résiduelle peut également comporter des parts de capitaux versés antérieurement.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

La provision pour risques liés aux placements de capitaux est constituée pour les risques de marché spécifiques et est déterminée en fonction des caractéristiques de rendement et de risque du portefeuille. La direction du Pool a fixé la valeur cible. Elle aspire à un rendement minimal, calculé conformément à la stratégie de placement, pour un niveau de sécurité clairement défini. Celui-ci s'élève, pour un niveau de confiance de 99,50% (Value at Risk), à environ trois fois l'écart-type. La valeur maximale de la provision pour risques liés aux placements de capitaux correspond à la valeur fixée par la direction du Pool. La valeur maximale ainsi calculée doit cependant correspondre à au moins trois fois le risque cible. Elle est exprimée en pour cent du patrimoine géré.

La base de calcul est la valeur de marché du patrimoine géré au 31 décembre. La stratégie de placement fixe à la fois un rendement cible et un risque cible. Dès que le rendement obtenu s'écarte vers le haut de plus d'un demi-écart-type, la provision pour risques liés aux placements de capitaux est augmentée jusqu'à ce qu'elle atteigne sa valeur maximale. L'augmentation porte sur la partie dépassant le rendement cible de plus d'un demi-écart-type. Si le rendement obtenu s'écarte vers le bas de plus d'un écart-type entier, la provision pour risques liés aux placements de capitaux est en partie dissoute, afin que le rendement négatif équivaille au maximum au rendement cible diminué d'un écart-type entier. L'écart-type à la date du bilan est déterminant.

Engagements

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

Produits de l'assurance (versements des membres)

Les produits de l'assurance se composent des versements des membres. Les primes sont portées en compte annuellement; elles sont payées durant l'année concernée et comptabilisées dans le compte de résultats.

Annexe

1 Placements de capitaux

Tableau des titres 2015

	Marché monétaire	Obligations en CHF	Obligations en devises étrangères
Valeurs de marché au 01.01	76 818	90 259	14 500
Entrées de valeurs (investissements)	42 153	11 988	18 276
Sorties de valeurs (désinvestissements)	-57 859	-12 124	-17 907
Bénéfices non réalisés	0	8	1 197
Bénéfices réalisés	606	454	1 386
Pertes non réalisées	0	-912	-1 459
Pertes réalisées	-698	-16	-1 885
Valeurs de marché au 31.12	61 020	89 657	14 108

Tableau des titres 2014

	Marché monétaire	Obligations en CHF	Obligations en devises étrangères
Valeurs de marché au 01.01	61 225	92 917	12 426
Entrées de valeurs (investissements)	60 961	15 411	6 863
Sorties de valeurs (désinvestissements)	-45 457	-20 649	-5 420
Bénéfices non réalisés	7	2 301	1 553
Bénéfices réalisés	270	369	36
Pertes non réalisées	0	-17	0
Pertes réalisées	-188	-73	-958
Valeurs de marché au 31.12	76 818	90 259	14 500

Allocation d'actifs 31.12.2015

(y c. couverture = risque économique)

Valeurs en %



Allocation d'actifs 31.12.2014

Valeurs en %



Marché monétaire
 Obligations en CHF
 Obligations en devises étrangères
 Actions suisses
 Actions étrangères
 Commodities

Obligations en devises étrangères couvertes à partir de novembre 2015.

En milliers de francs

Actions suisses	Actions étrangères	Commodities	Total
16 025	23 262	4 790	225 654
3 089	5 722	2 532	83 760
-1 293	-5 247	-225	-94 655
334	560	0	2 099
345	914	29	3 734
-334	-1 148	-1 259	-5 112
-669	-1 100	-261	-4 629
17 497	22 963	5 606	210 851

Actions suisses	Actions étrangères	Commodities	Total
19 467	26 485	6 357	218 877
4 508	15 051	1 085	103 879
-9 208	-20 885	-2 094	-103 713
169	2 640	247	6 917
1 459	3 547	99	5 780
-303	-1 563	-875	-2 758
-67	-2 013	-29	-3 328
16 025	23 262	4 790	225 654

Entrées et sorties de valeurs sur le marché monétaire

L'importance relativement grande des entrées et des sorties de valeurs dans la catégorie de placement « marché monétaire » a deux raisons principales :

1. Cette catégorie regroupe des transactions financières à court terme, telles que les achats et les ventes de devises, l'argent au jour le jour, les dépôts à terme, etc.
2. Cette catégorie inclut toutes les opérations d'achat et de vente effectuées dans les autres catégories (actions, obligations, etc.).

Opérations de change à terme en cours

Il n'y avait aucune opération de change à terme en cours au 31 décembre 2015.

Instruments dérivés de capitaux propres en cours

Les contrats à terme sur actions suivants sont en cours (short) au 31 décembre 2015 et couvrent partiellement les parts d'actions du Pool :

Contrats	Indice	Devise	Taux de change	Risque écon. en KCHF
-100	Futures SMI	CHF		-8 819
Actions suisses				-8 819
Contrats	Indice	Devise	Taux de change	Risque écon. en KCHF
-100	Futures Euro Stoxx	EUR	1.0874	-3 553
-50	Futures Emerging Markets	USD	1.0010	-1 987
-35	Futures S&P 500	USD	1.0010	-3 566
-7	Futures Nikkei 225	JPY	0.8321	-554
Actions étrangères				-9 660
Total des actions				-18 479

Les bénéfices et pertes réalisés à ces postes sont directement intégrés dans les catégories d'actions correspondantes Actions suisses et Actions étrangères. Il n'existe aucun résultat non réalisé à la date du bilan. Valeurs actuelles = 0

Annexe

En milliers de francs

2 Créances

	2015	2014
Créances	310	265
Créances envers des parties liées	20	0
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	20	0
Autres créances à court terme	290	265
Administration fédérale des contributions – impôt anticipé	217	196
Administration fédérale des contributions – impôt à la source étrangère	73	69

En tant que société simple, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool) n'est pas un sujet fiscal. Par conséquent, il n'en résulte aucun engagement d'impôts courants ou différés sur les bénéfices.

3 Liquidités

	2015	2014
Liquidités	166	125

4 Part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)

	2015	%	2014	%
Part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) par ECA	194 757	100,0	205 422	100,0
Lucerne	14 913	7,6	15 677	7,6
Nidwald	2 169	1,1	2 293	1,1
Glaris	2 544	1,3	2 670	1,3
Zoug	6 780	3,5	7 123	3,5
Fribourg	11 618	5,9	12 231	5,9
Soleure	12 000	6,2	12 674	6,2
Bâle-Ville	11 595	6,0	12 347	6,0
Bâle-Campagne	12 382	6,3	13 034	6,3
Schaffhouse	4 020	2,1	4 245	2,1
Appenzell Rhodes-Extérieures	3 331	1,7	3 553	1,7
Saint-Gall	19 232	10,0	20 467	10,0
Grisons	14 712	7,5	15 477	7,5
Argovie	27 156	14,0	28 659	14,0
Thurgovie	11 596	6,0	12 223	6,0
Vaud	29 344	15,0	30 798	15,0
Neuchâtel	7 696	3,9	8 094	3,9
Jura	3 669	1,9	3 857	1,9

Le Pool ne dispose pas de capital social fixe. En vertu des statuts (art. 38, al. 3), un ECA sortant a droit à 80,00% de sa part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques). Les capitaux propres indiqués ici correspondent à la fortune disponible en cas de dommages sismiques selon les statuts.

Annexe

En milliers de francs

5 Provision pour risques liés aux placements de capitaux

01.01.2015	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2015
20 300	0	0	-3 800	16 500
01.01.2014	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2014
24 300	0	0	-4 000	20 300

	2015	2014
Placements de capitaux au 31.12	210 851	225 654
	2015	2014
Provision cible au 31.12	10,50 %	9,00 %
dont montant provisionné au bilan	16 500	20 300
Provisions nécessaires au 31.12	- 5 640	0

La provision cible s'élève à trois fois l'écart-type à la date du bilan. Les écarts-types simple et triple pour l'année 2015 s'élèvent respectivement à 2,40 % et à 7,20 %. En 2014, ils s'élevaient respectivement à 3,00 % et à 9,00 %. En 2015, la direction du Pool a en outre décidé que l'écart-type simple devrait se monter au minimum à 3,50 % resp. 10,50 %. Cela correspond au risque cible simple.

6 Comptes de régularisation (passif)

	2015	2014
Comptes de régularisation (passif)	23	11
Divers comptes de régularisation	12	0
Organe de révision	7	9
Direction du Pool	4	2

Annexe

En milliers de francs

7 Dettes

	2015	2014
Dettes	47	311
Dettes envers des parties liées	33	299
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	0	71
Union intercantonale de réassurance (UIR)	33	228
Autres dettes	14	12
Dettes envers des tiers	14	12

8 Autres produits d'exploitation

	2015	2014
Autres produits d'exploitation	0	9

Il s'agit de produits d'intérêts sur liquidités qui ne peuvent être attribués au résultat des placements.

Annexe

Informations sectorielles

En milliers de francs

9 Résultat technique

	2015	2014
Résultat technique	-2 461	-2 637

Le résultat technique se compose comme suit :

Produits	2015	2014
Lucerne	1 889	1 858
Nidwald	273	270
Glaris	321	316
Zoug	860	848
Fribourg	1 476	1 445
Soleure	1 530	1 510
Bâle-Ville	1 455	1 442
Bâle-Campagne	1 587	1 564
Schaffhouse	508	502
Appenzell Rhodes-Extérieures	419	414
Saint-Gall	2 431	2 388
Grisons	1 861	1 829
Argovie	3 428	3 364
Thurgovie	1 481	1 454
Vaud	3 736	3 651
Neuchâtel	971	953
Jura	464	456
Produits de l'assurance (versements des membres)	24 690	24 264

Produits de l'assurance (versements des membres)

Le montant du versement est proportionnel au capital assuré du membre rapporté au capital assuré de tous les membres.

Annexe

Informations sectorielles

En milliers de francs

9 Résultat technique (suite)

Charges	2015	2014
Primes de réassurance	-26 884	-26 696
Produit des primes nettes de réassurance	-2 194	-2 432
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	0	0
Projet Assurance tremblements de terre pour toute la Suisse	0	-1
Projet Réexamen des structures Pool, UIR, AEAI	-17	-14
Projet Réorientation du Pool	-41	0
<i>Projets</i>	<i>-58</i>	<i>-15</i>
<i>Charges de personnel</i>	<i>-107</i>	<i>-98</i>
<i>Tâches de l'association et commissions</i>	<i>-20</i>	<i>-28</i>
<i>Frais de locaux</i>	<i>-11</i>	<i>-11</i>
<i>Frais de bureau et frais administratifs</i>	<i>-13</i>	<i>-11</i>
Assemblée du Pool (AP)	-3	-4
Direction du Pool (DP)	-25	-23
Organe de révision	-8	-7
<i>Organes</i>	<i>-36</i>	<i>-34</i>
<i>Charges d'informatique</i>	<i>-21</i>	<i>-12</i>
<i>Frais de relations publiques</i>	<i>-1</i>	<i>-5</i>
Charges d'exploitation nettes de réassurance	-267	-214
Autres produits d'exploitation	0	9
Résultat technique	-2 461	-2 637

Charges de personnel

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Il achète toutes les prestations requises qui, dans leur majorité, sont fournies par l'Union intercantonale de réassurance. Les prestations sont facturées au prix coûtant, sur la base des heures enregistrées.

Frais de locaux, frais de bureau et frais administratifs, charges d'informatique

Le Pool participe proportionnellement aux charges correspondantes de l'UIR et de l'AEAI.

Frais de relations publiques

L'année précédente, ce poste figurait sous « Sponsoring Fondation pour la dynamique des structures et le génie parasismique ».

Annexe

Informations sectorielles

En milliers de francs

10 Résultat des placements de capitaux

	Réalisé	Non réalisé	2015	Réalisé	Non réalisé	2014
Résultat des placements de capitaux			1 796			13 191
Résultat des opérations sur le marché monétaire			-181			170
Produit des intérêts			36			81
Charges d'intérêt (intérêts négatifs)			-125			0
Bénéfices sur cours et sur devises	606	0	606	270	7	277
Pertes sur cours et sur devises	-698	0	-698	-188	0	-188
Résultat des obligations en CHF			734			4 026
Produit des intérêts			1 200			1 446
Bénéfices sur cours	454	8	462	369	2 301	2 670
Pertes sur cours	-16	-912	-928	-73	-17	-90
Résultat des obligations en devises étrangères			-444			1 041
Produit des intérêts			317			410
Bénéfices sur cours et sur devises	1 386	1 197	2 583	36	1 553	1 589
Pertes sur cours et sur devises	-1 885	-1 459	-3 344	-958	0	-958
Résultat des actions suisses			192			1 809
Produit des dividendes			516			551
Bénéfices sur cours	345	334	679	1 459	169	1 628
Pertes sur cours	-669	-334	-1 003	-67	-303	-370
Résultat des actions étrangères			-415			3 038
Produit des dividendes			359			427
Bénéfices sur cours et sur devises	914	560	1 474	3 547	2 640	6 187
Pertes sur cours et sur devises	-1 100	-1 148	-2 248	-2 013	-1 563	-3 576
Résultat des commodities			-1 491			-558
Bénéfices sur cours et sur devises	29	0	29	99	247	346
Pertes sur cours et sur devises	-261	-1 259	-1 520	-29	-875	-904

Annexe

Informations sectorielles

En milliers de francs

10 Résultat des placements de capitaux (suite)

	2015	2014
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux	-399	-335
Charges de personnel	-94	-110
Tâches de l'association et commissions (y compris projets)	-65	-35
Frais de locaux	-9	-12
Frais de bureau et frais administratifs	-13	-12
Organes (DP, AP, organe de révision)	-33	-39
Charges d'informatique	-18	-13
<i>Charges d'exploitation des placements de capitaux</i>	<i>-232</i>	<i>-221</i>
<i>Frais, courtages et taxes</i>	<i>-170</i>	<i>-123</i>
<i>Autres produits des capitaux</i>	<i>3</i>	<i>9</i>
Résultat des placements de capitaux avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-2004	9 191
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	3 800	4 000
Résultat des placements de capitaux	1 796	13 191
Rendement cible	3,40 %	3,40 %
Écart-type cible (risque)	3,50 %	3,50 %
Écart-type au 31.12 (risque)	2,40 %	3,00 %
Fourchette supérieure	4,60 %	4,90 %
Fourchette inférieure	1,00 %	0,40 %
Rendement réalisé	-0,80 %	4,37 %
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-1,80 %	-1,77 %
Frais de gestion de fortune en pour cent du patrimoine géré	0,19 %	0,15 %
Provision pour risques liés aux placements de capitaux au 01.01	20 300	24 300
Variation 2015 : -1,80 % ; 2014 : -1,77 % (en pour cent des placements de capitaux)	-3 800	-4 000
Provision pour risques liés aux placements de capitaux au 31.12	16 500	20 300
Rendement réalisé	-0,80 %	4,37 %
Valeur de référence	0,08 %	6,48 %

Autres produits des capitaux

L'année précédente, ce poste figurait sous « Rétrocessions ».

Stratégie de placement 31.12.2015

Valeurs en %



Marché monétaire
 Obligations en CHF
 Obligations en devises étrangères
 Actions suisses
 Actions étrangères
 Commodities

Obligations en devises étrangères couvertes à partir de novembre 2015.

Annexe

Créances conditionnelles

En cas de séisme occasionnant des dommages dont le montant dépasserait 90 millions de francs, les membres affiliés devraient verser jusqu'à 400 millions de francs au Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool), conformément à une décision de l'assemblée du Pool. Les engagements des différents membres figurent ci-après.

Engagements de garantie des établissements cantonaux d'assurance (ECA)	En millions de francs	
	2015	2014
	400,0	400,0
Lucerne	30,6	30,7
Nidwald	3,8	3,8
Glaris	4,5	4,5
Zoug	13,1	13,1
Fribourg	23,4	23,3
Soleure	24,4	24,5
Bâle-Ville	23,2	23,4
Bâle-Campagne	25,3	25,3
Schaffhouse	7,4	7,4
Appenzell Rhodes-Extérieures	6,0	6,1
Saint-Gall	40,4	40,5
Grisons	30,2	30,1
Argovie	58,5	58,5
Thurgovie	23,5	23,5
Vaud	64,1	63,7
Neuchâtel	14,9	14,9
Jura	6,7	6,7

Engagements conditionnels

En contrepartie, en cas de tremblement de terre, le Pool serait tenu de verser un montant pouvant atteindre jusqu'à 400 millions de francs aux membres ayant été touchés par un séisme occasionnant des dommages d'un montant supérieur à 90 millions de francs. L'article 16, alinéa 3 des statuts demeure réservé.

Il existe auprès de Credit Suisse SA un acte de nantissement limité, souscrit pour la gestion des placements de capitaux. Cet acte de nantissement sert à garantir les marges requises.

Acte de nantissement limité Credit Suisse SA	En milliers de francs	
	2015	2014
	5000	5000

Ces limites de crédit sont garanties par les dépôts de titres correspondants.

Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ou litige en suspens ni risque latent n'est connu à ce jour.

Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), l'Union intercantonale de réassurance (UIR), la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA), ainsi que 17 établissements cantonaux d'assurance (ECA).

Il existe entre le Pool et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires du Pool est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire de la direction du Pool et de la direction opérationnelle.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant :

Créances envers		En milliers de francs	
		2015	2014
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie	AEAI	20	0
Dettes envers		2015	2014
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie	AEAI	0	71
Union intercantonale de réassurance	UIR	33	228

Annexe

Produits de l'assurance (versements des membres)

		2015	2014
Établissements cantonaux d'assurance	ECA	24 690	24 264

Charges administratives facturées par

		2015	2014
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie	AEAI	49	72
Union intercantonale de réassurance	UIR	233	228

Exposition au risque

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool) est exposé aux risques suivants :

Risque de placement

Avec ses placements de capitaux, le Pool est exposé aux risques du marché. Il s'agit du risque de variation des taux d'intérêt, du risque monétaire, du risque de fluctuation des cours et du risque de la contrepartie ou risque de défaillance. Un choix minutieux des titres, une diversification suffisante (marchés, devises, branches) ainsi que l'utilisation sélective d'instruments de couverture lui permettent de minimiser ces risques.

Risque d'exploitation

Le risque de séisme ainsi que les risques connexes ont une influence déterminante sur les résultats du Pool.

Risque de défaillance de la réassurance

Le Pool achète sur le marché mondial de la réassurance sa couverture de 1,42 milliard de francs pour un premier événement et de 2 milliards de francs pour un second. Le risque de défaillance ne survient pour le Pool qu'en cas de sinistre. Afin de diversifier son risque dans ce domaine, il prend en considération un grand nombre de réassureurs. Conformément à ses directives de réassurance, il en vérifie régulièrement la solvabilité à l'aide de notations. Une provision pour défaillance éventuelle d'un réassureur serait constituée en cas de sinistre.

Risques inhérents au champ d'activité

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool) est une société simple. 17 établissements cantonaux d'assurance incendie (ECA) en sont membres. Le Pool dépend donc des décisions que prennent ses membres en matière de politique des affaires et d'économie. Ceux-ci peuvent avoir une influence sur les capitaux, les versements, les distributions et la pérennité du Pool.

Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

Le Pool dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. La direction du Pool, respectivement la direction opérationnelle, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, la direction du Pool n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats du Pool.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, la direction du Pool a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.

Événements postérieurs à la date du bilan

La direction du Pool a approuvé les comptes annuels 2015 le 27 avril 2016 et les a transmis à l'assemblée du Pool.

Conformément aux statuts du 14 décembre 1993 (version du 10 octobre 2003), l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée du Pool (art. 20). Les comptes 2015 seront soumis à l'assemblée du Pool le 23 juin 2016 pour approbation.

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant eu une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

Organe de révision

Lors de l'assemblée du Pool du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à cinq reprises, la dernière fois lors de l'assemblée du Pool du 25 juin 2015. En 2015 et 2014, il a fourni les prestations suivantes :

	En milliers de francs	
	2015	2014
Révision	15	15

Effectif du Pool

	2015	2014
Nombre d'emplois équivalents à temps plein, en moyenne annuelle	1,5	1,5

Proposition

relative à l'emploi de la perte/du bénéfice

En milliers de francs

	2015	2014
Perte 2015	-665	
Bénéfice 2014		10 554
Proposition 2015		
La direction du Pool propose à l'assemblée du Pool d'imputer la perte aux capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques).	-665	
Proposition 2014		
La direction du Pool a proposé à l'assemblée du Pool d'entreprendre une distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA)		10 000
et d'affecter le reste du bénéfice aux capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques).		554
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	2016	2015
	01.01	01.01
Total des réserves provenant de bénéfices avant imputation de la perte /affectation du bénéfice	15 422	14 868
Imputation de la perte 2015 à la charge des capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	-665	
Affectation du bénéfice 2014 en faveur des capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)		10 554
Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA)		-10 000
Total réserves provenant de bénéfices	14 757	15 422
Capital statutaire	180 000	180 000
Total capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	194 757	195 422



Ernst & Young SA
Belpstrasse 23
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée Pool du

Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, Berne

Berne, le 27 avril 2016

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 96 à 113) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité de la direction du Pool

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction du Pool. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction du Pool est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction du Pool.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Imoberdorf', written over a faint circular stamp.

Armin Imoberdorf
Expert-réviser agréé
(Réviser responsable)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Schmid', written over a faint circular stamp.

Marco Schmid
Expert-réviser agréé